

Une solution complète pour les entreprises technologiques des secteurs l'information et de la communication (ICT)

Notre package pour les entreprises ICT est une solution totale offrant des services et des garanties d'assurance conçus par des experts des risques technologiques pour le secteur.

À mesure que la dépendance de la société à l'égard de la technologie augmente, le risque de responsabilité auquel sont confrontées les entreprises ICT dans la fourniture de leurs produits et services augmente également. Seule une couverture mise au point par des souscripteurs spécialisés peut permettre à ces entreprises d'évoluer dans un secteur aussi complexe et changeant. En souscrivant cette assurance, les entreprises ICT peuvent bénéficier de notre expertise et d'une couverture optimale.



Les garanties comprennent



Responsabilité civile professionnelle



Risques cyber



Responsabilité civile entreprise et produits



Dommages matériels

Nos cibles préférées :



Pourquoi les entreprises ICT choisissent-elles Chubb ?



Souscripteurs disposant d'une solide expertise dans les secteurs de l'information et de la communication



Équipe d'intervention de Chubb en cas d'incident cyber



Offre de couvertures flexible et adaptable aux besoins spécifiques des clients



Service de gestion des sinistres primé



Équipe dédiée de spécialistes de l'ingénierie des risques












Programmes internationaux


Risque et expositions technologiques

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entreprises ICT sont exposées à tout un ensemble de risques propres et de risques de responsabilité civile. Le graphique ci-dessous regroupe ces risques dans cinq grandes catégories de couvertures :

- Responsabilité civile professionnelle
- Responsabilité civile réputation et médias, et atteinte aux droits de propriété intellectuelle
- Responsabilité pour atteinte à la protection des données et à la sécurité du réseau
- Cybersécurité
- Responsabilité civile entreprise et produits

-  Perte financière découlant d'un défaut de performance d'un produit ou d'un service, y compris la couverture de la responsabilité contractuelle liée à la performance, de la responsabilité découlant des contrats et de toute autre responsabilité civile
-  Atteinte aux droits de propriété intellectuelle
-  Risques médiatiques, dont la diffamation, la calomnie et les dénigrements à l'égard d'autres sociétés ou de leurs produits et services
-  Responsabilité pour atteinte à la protection des données et à la sécurité du réseau découlant d'un manquement à une obligation de sécuriser des systèmes informatiques ou de préserver la confidentialité de données personnelles ou professionnelles
-  Dépenses liées aux enquêtes réglementaires et aux frais de procédure, affaires relatives à la conformité des cartes de paiement, et amendes ou pénalités lorsqu'elles sont assurables
-  Frais de notification, frais de réparation par des équipes spécialisées et frais réglementaires engagés en cas de violation de vos systèmes informatiques et de vos données
-  Dépenses nécessaires, dans une limite raisonnable, résultant directement d'une cyber-extorsion
-  Couverture de pertes d'exploitation à la suite d'un incident cyber, et des frais ou coûts engagés pour supprimer le logiciel malveillant et reconstituer les données
-  Dommages corporels et matériels survenus dans vos locaux ou découlant de vos produits et services



-  Nos extensions de garantie incluent :
 - frais d'amélioration
 - frais d'intervention couverts par contrat
 - Fraude Informatique
 - Fraude téléphonique
 - Frais d'urgence de réponse à l'incident
 - dommages-intérêts liquidés
 - perte de documents ou de données appartenant à autrui
 - extensions d'atténuation pour prévenir une réclamation : frais et dépenses pour factures impayées, produits ou services à la suite d'un rappel ou d'un remplacement; dépenses liées à des défauts de produits ou de services
 - frais d'intervention en cas de crise du fait des produits

CH-FR0909 09/20